

COMMUNE DE STEENWERCK

ARRETE MUNICIPAL

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET RESTRICTION DE CIRCULATION :
RUE DE LA BOUDRELLE, RUE DU PONT VANUXEEM, RUE DES CHAUDRONS, RUE DES
TROIS PORTES, HAMEAU DU BLEUTOUR : CURAGE DE FOSSÉS**

N/Réf : JD/ASO/MF

N° d'ordre : 220-2023

Le Maire de la Commune de STEENWERCK,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212.1 à L2213.6,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté interministériel du 10 juillet 1974 relatif à la signalisation routière,

Vu la demande présentée par l'entreprise SOTRAVEER lieu-dit Lezend put houck à WINNEZEELE (59670) en date du 26/09/2023 pour l'USAN

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures de sécurité nécessaires pour des travaux de curage de fossés, rue de la Boudrelle, rue du Pont Vanuxeem, rue des Chaudrons, rue des Trois Portes, Hameau du Bleutour.

ARRETE :

Article 1 : Du vendredi 06 octobre 2023 à 08h00 au lundi 04 décembre 2023 à 18h00, le stationnement sera interdit : rue de la Boudrelle, rue du Pont Vanuxeem, rue des Chaudrons, rue des Trois Portes, Hameau du Bleutour, côtés pair et impair.

Article 2 : Du vendredi 06 octobre 2023 à 08h00 au lundi 04 décembre 2023 à 18h00, la circulation sera restreinte et la vitesse sera limitée à 30 km/h :: rue de la Boudrelle, rue du Pont Vanuxeem, rue des Chaudrons, rue des Trois Portes, Hameau du Bleutour, côtés pair et impair.

Article 3 : La signalisation temporaire, ainsi que la signalisation particulière du chantier, conformes à la réglementation en vigueur, seront à la charge de l'entreprise SOTRAVEER et sous sa responsabilité.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 5 : Le Maire et le Commandant de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise au Commandant de la gendarmerie d'Estaires.

Fait à STEENWERCK, le 26/09/2023.

Le Maire,

Joël DEVOS



Affiché le : 27-09-2023